



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Champs sur Tarentaine Marchal, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Franck BROQUIN, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes) Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Eric MOULIER (Saignes).

Secrétaire de séance : Martine MONCOURIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 33

Date de la convocation : 04 mars 2022

Ouverture de la séance par M. le Président à 18 heures 30

Mme Martine MONCOURIER est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité

ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ETUDE DE PROGRAMMATION D'UN GYMNASIUM ET SOLlicitATION DES FINANCEURS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de solliciter la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain à hauteur de 14 940 €, soit 50% ;
- de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche.

ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE ET SOLlicitATION DES FINANCEURS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de solliciter la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain à hauteur de 49 680€, soit 50% ;
- de solliciter la CAF du Cantal pour la réalisation du diagnostic partagé pour la CTG à hauteur de 7500€, soit 50% des dépenses plafonnées à 15.000€ ;
- de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche.

APPEL A PROJET POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide :

- de répondre à la 5^{ème} phase de l'appel à projet de CITEO ;
- de mandater le SYTTOM 19 pour répondre à l'appel à projet sur l'extension des consignes de tri ;
- de répondre sur le levier N°2 « amélioration de la collecte de proximité » pour un financement estimé à 23.686€ ;
- de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche.

LIEU DU PROCHAIN CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil valide la proposition de la commune de Saignes.

AMENAGEMENT DU POLE DE PREVENTION ET DE SANTE INTERCOMMUNAL D'YDES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

- autorise le Président à signer le marché pour les 4 lots concernés avec les entreprises retenues pour un montant global de 85.305,50 €,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la présente délibération.

PROGRAMME DE REHABILITATION DES BATIMENTS DE LA BASE NAUTIQUE DE LASTIOULLES

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Valide les orientations du programme de réhabilitation des bâtiments de la base nautiques de Lastiouilles.
- Valide la programmation financière prévisionnelle et d'autoriser le président à solliciter les financeurs potentiels
- Valide le positionnement du bâtiment de l'ancienne voilerie de la base nautique de Lastiouilles dans le Plan de Rénovation Énergétique des bâtiment publics porté par la CCSA
- Autorise le Président à signer les marchés de travaux associés à ce programme après avis de la CAO.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES LACS DE L'ARTENSE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer le marché

RESTAURATION DES FOURS A PAIN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer cet avenant.

ESPACE FRANCE SERVICES : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT ET FONDS INTER-OPERATEURS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter une subvention de 30.000 € auprès de la FNADT et FIO pour le fonctionnement de l'Espace France Services situé à Ydes pour l'année 2022.

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET OM

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET SPANC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION BUDGET ZA LE PEAGE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION BUDGET ZA INTERCOMMUNALE YDES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION BUDGET ZA LARNIE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION BUDGET ZA YDES NORD

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

M. le Président quitte la séance pour le vote des comptes administratifs. M. Eric MOULIER prend la présidence. Nombre de présents : 27 ; nombre de votants : 32.

COMPTE ADMINISTRATIF CCSA 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte administratif 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF OM 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte administratif 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte administratif 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF ZA LE PEAGE 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte administratif 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF ZA INTERCOMMUNALE YDES2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte administratif 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF ZA LARNIE 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte administratif 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF ZA YDES NORD 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte administratif 2021.

M. le Président rejoint la séance. Nombre de présents : 28 ; nombre de votants : 33.

AFFECTATION DES RESULTATS CCSA 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation des résultats 2021.

AFFECTATION DES RESULTATS OM 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation des résultats 2021.

AFFECTATION DES RESULTATS SPANC 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation des résultats 2021.

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil valide les propositions du Président et l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ces décisions.

MODALITES D'ATTRIBUTION DES TICKETS RESTAURANTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Accepte la proposition du Président,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

CAPITAINERIE DE VAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention.

DSP : EXPLOITATION DE LA BASE NAUTIQUE DE LASTIOULLES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Valide l'infructuosité de la consultation pour l'exploitation du service publique de la base nautique de Lastiouilles ;
- Autorise le président à signer la convention de délégation de service publique avec l'association du Centre Nautique de Lastiouilles.

LASTIOULLES : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE CONCEDE A EDF

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer ladite convention et tous les documents s'y rattachant.

LASTIOULLES : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE D'EDF

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer ladite convention et tous les documents s'y rattachant.

REVERSEMENT ASSOCIATION AUVER'BIKE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à verser la récompense de 500 € à la Junior Association Auver' Bike.

RESIDENCE MISSION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat de résidence et tous les documents afférents à ce dossier.

SUBVENTION EAC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à solliciter des subventions à la DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Cantal et la CAF dans le cadre de la subvention EAC pour son programme d'actions 2022.

RESIDENCE MISSION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de partenariat avec la Direction des Affaires culturelles du Cantal.

AVENANT A LA CONVENTION D'ENTENTE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES AUZE – SUMENE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer cet avenant.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- autorise la constitution du groupement de commande composé de la Communauté de communes du Pays Gentiane, la Communauté de communes Massif du Sancy, Dômes Sancy Artense, Hautes Terres Communauté et la Communauté de communes Sumène Artense, selon les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande relative à la réalisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage GEMAPI sur le bassin versant Source de la Dordogne Amont et Rhue.
- désigne la Communauté de communes Sumène Artense en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé ; à ce titre, la Communauté de communes Sumène Artense sera en charge des procédures de mise en concurrence, du suivi de l'exécution des marchés conclus et de la sollicitation des financements pouvant être obtenus au titre de cette opération.
- décide que les marchés seront attribués par une Commission d'Appel d'Offres constituée d'un membre de la commission d'appel d'offres de chaque EPCI et de nommer M. Philippe DELCHET comme représentant à la commission d'appel d'offres. Un autre membre du Conseil communautaire, M. Éric MOULIER, sans pouvoir de vote, sera désigné pour assister à cette CAO.
- constitue un comité de pilotage de suivi de cette mission d'AMO composé de M. Éric MOULIER et Bertrand FORESTIER.
- autorise le Président de la Communauté de communes Sumène Artense ou son représentant à signer, notifier et exécuter les marchés conclus dans le cadre du présent groupement de commande, ainsi que les avenants éventuels, au nom de l'ensemble des membres du groupement, ainsi que les subventions obtenues.
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commande et avenants éventuels à intervenir.

SOLLICITATION DES FINANCEURS DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'AMO

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs
- mandate Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

MOTION

Le Conseil adopte à l'unanimité la motion suivante :

« La Communauté de communes a pris depuis 2016 la responsabilité du portage du site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars », site désigné d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Habitat, Faune, Flore ».

Ce site, c'est 134 km de cours d'eau, 725 hectares, 22 communes, 4 communautés de communes, 4 habitats généraux d'intérêt communautaire, 3 espèces animales d'intérêt communautaire.

Aujourd'hui, le financement de l'animation des sites Natura 2000 et des mesures contractuelles qui leur sont associés est assuré par la mobilisation des fonds européens au titre du FEADER, représentant 63%, et de l'Etat, représentant 37 %. Ces fonds FEADER sont issus du 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Aussi les financements sont assurés jusqu'à la fin de l'année 2022 du fait de la prolongation exceptionnelle de la PAC 2015-2020 de deux années.

Dans le cadre des négociations pour les années 2023 – 2027, la déclinaison régionale du Plan Stratégique National (PSN), proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne prévoirait pas d'intégrer l'intervention « 73.04 » visant à soutenir les actions de préservation ou de restauration du patrimoine naturel et/ou forestier, dans et hors des sites Natura 2000. Sur les 13 régions de la France métropolitaine, seules les Régions Bretagne et AuRA auraient fait ce choix.

Nous, élus de la Communauté de communes sommes pour le moment dans l'expectative et nous souhaiterions donc connaître votre positionnement quant aux financements mobilisables à compter de 2023.

Nous souhaitons vous sensibiliser sur les difficultés que pourrait entraîner une perspective de fin de

financement pour notre agriculture qui ne pourrait bénéficier de financements spécifiques dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques proposées par les sites Natura 2000. Cela aura aussi des conséquences organisationnelles au sein de notre établissement public. Sumène Artense ne pourra pas seule poursuivre ces actions et assumer le reste à charge. »